



DÉLIBÉRATION n° 2018 – 16

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE

Réuni le 3 juillet 2018 à Pralognan la Vanoise, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu l'avis favorable du Bureau du Conseil d'administration émis le 13 juin 2018,

Après en avoir délibéré,

Valide la convention cadre et la convention d'objectifs 2018 entre le Parc national de la Vanoise et le Conseil départemental de la Savoie.

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Pralognan la Vanoise, le 3 juillet 2018

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS